



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 1342

## Texte de la question

M. Jean-Claude Beauchaud attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les consequences de la politique de diversification entreprise par Electricite de France et Gaz de France depuis quelques annees. Les images de ces etablissements sont en effet utilisees pour conduire cette politique commerciale, ce qui cree une concurrence qui n'est conforme ni a l'esprit des textes de nationalisation (1946 et 1949) ni aux principes retenus par les partenaires economiques et sociaux dans un rapport recent du Conseil economique et social (CES). Ces actions risquent de remettre en cause la solidarite des autres entreprises et a en precariser les emplois et il lui demande donc de bien vouloir prendre toutes dispositions afin d'eviter que puissent se poursuivre de telles pratiques de diversification.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire considere que la politique de diversification conduite par EDF et GDF est contraire a la loi de nationalisation du 8 avril 1946, instaure des distorsions de concurrence, et organise une nationalisation d'activites industrielles dont elle entrave le developpement local. Le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a confie une mission sur ce sujet a l'inspection generale de l'industrie et du commerce, qui devra faire rapport pour le 15 octobre 1993 sur cette politique de diversification et faire des propositions sur sa nature, ses limites, son organisation et son controle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Beauchaud Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1342

**Rubrique :** Electricite et gaz

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mai 1993, page 1426

**Réponse publiée le :** 26 juillet 1993, page 2242